

Mutualisations entre acteurs économiques – Initier une démarche d'Ecologie industrielle et territoriale en entrant par la gestion des déchets des entreprises



Sieeen

7, Place de la République
Bp 42
58027 Nevers

[Voir le site internet](#)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

L'année 2016 marque un tournant pour les activités du service « Déchets Ménagers » du SIEEEN : la signature d'un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets – Economie Circulaire) avec l'ADEME permet de lancer des actions sur les points d'amélioration ciblés lors de l'étude de préfiguration, dont font partie notamment les acteurs économiques du territoire. L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) constitue un potentiel de progrès conséquent en termes de réduction des déchets et d'animation du tissu économique tout en réduisant l'impact des activités humaines dans le département de la Nièvre.

Alors que les synergies inter-entreprises possibles sont nombreuses, et que le contexte économique incite à la réduction des coûts, l'idée de rassembler les représentants des acteurs économiques s'impose de plus en plus comme une évidence devant le double-défi de la préservation de la santé économique du territoire et de son engagement sur la voie de l'économie circulaire.

Suite à des réunions organisées par le SIEEEN afin de motiver les territoires à mettre en œuvre ce type de démarche, le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier a proposé de piloter une expérimentation sur son secteur.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Ce projet vise à remplir plusieurs objectifs :

- Réduire le gaspillage
- Donner une seconde vie aux objets
- Recycler ce qui est recyclable
- Développer l'économie circulaire
- Maitriser l'évolution des coûts liés à la gestion des déchets

Il s'agit de répondre aux problématiques de coûts et de valorisation des Déchets des Activités Economiques par une approche de mutualisation de la collecte des déchets, sur les zones d'activités ou entre entreprises et créer des dynamiques collectives.

Cette démarche vise à :

- Améliorer la valorisation des déchets
- Mettre en place des actions de mutualisations (cartons, papiers administratifs, pneus...)
- Sensibiliser aux démarches d'écoconception
- Mutualiser au-delà des déchets (achats groupés, marchés communs...).

Résultats quantitatifs

5 premières entreprises sont mobilisées (les plus importantes en taille) sur les 19 ciblées, avec des actions mises en oeuvre autour du carton, des DIB, des piles / ampoules, des pneus et des déchets dangereux.

Résultats qualitatifs

Accompagnement des entreprises dans la réduction des coûts liés à la gestion des déchets, mais aussi dans la nécessité de trouver des filières pour certains déchets. Au-delà des résultats chiffrés, le fait d'avoir attiré l'attention des entreprises sur cette thématique et d'avoir identifié des axes de travail communs constitue une avancée sans précédent pour la démarche de réduction des déchets du territoire et dans la mise en lien des entreprises.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

La trame de cette démarche est rythmée par différents « déjeuners des entreprises », organisés pour rendre compte des différentes étapes de la démarche et mettre en lien les partenaires.

Les étapes :

- Une enquête est réalisée sur la nature et les types de déchets issus de l'activité des acteurs économiques
- Une synthèse des résultats est ensuite présentée lors du deuxième rendez-vous
- Une troisième phase vise à identifier de possibles actions de mutualisations
- Enfin, les actions sont mises en oeuvre avec chacune des entreprises intéressées tout en mettant en relation les entreprises entre-elles (des conventions sont mises en place).

Planning

- 25 mai 2016 – 1^{er} petit-déjeuner : Présentation de la démarche et des enquêtes à venir
- 10 janvier 2017 – 2^{ème} petit-déjeuner : Synthèse des premiers résultats de l'enquête
- 20 juin 2017 – 3^{ème} petit-déjeuner :
 - Présentation des premières propositions et phase de test
 - Interventions des partenaires (CCI, CMA, SIEEEN, Pays Sud Nivernais) pour envisager des perspectives.
- 2017-2018 : Contractualisation SYCTOM - Entreprises :
 - Mise en place de collectes (bacs pour la collecte des cartons, bennes pour la collecte des DIB)
 - Adaptation des fréquences de collecte en fonction des volumes de chacun
 - Démarrage des collectes
- 2018 - 2019 : Poursuite des premiers dispositifs en place et préparatin de nouveaux rendez-vous pour mobiliser d'autres entreprises.

•

Moyens humains

Une ambassadrice de tri et prévention des déchets 3 mois à 1/3 ETP.

Moyens techniques

Bennes et camion Ampliroll.

Partenaires mobilisés

- CCI 58
- CMA 58
- PPNMC : Pôle de performance de Nevers-Magny-Cours
- SIEEEN : facilitateur qui a permis la rencontre avec d'autres collectivités pour échanger sur la méthode, notamment au travers l'élaboration d'un questionnaire commun.
- SYCTOM : porteur de cette action qui a imaginé l'action à son échelle et la met en oeuvre.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Le pôle de Magny-cours à proximité d'une zone d'activités réuni des entreprises : cela permet de lancer une dynamique, qui pourrait par la suite être à l'origine de multiples actions sur une aire géographique définie regroupant des acteurs

économiques différents.

- Le besoin des entreprises de trouver des solutions qui limitent les coûts.
- Le besoin des entreprises de trouver des filières d'élimination pour certains déchets (pneus).

Difficultés rencontrées

- Besoin d'animation pour créer une réelle dynamique d'EIT : difficile car le SYCTOM n'a pas la compétence « développement économique ».
- Manque d'ingénierie dans ce secteur et de coordination entre les intercommunalités (2 communautés de communes de petites tailles).
- Manque de soutien pour aller plus loin dans l'accompagnement des entreprises dans une démarche d'EIT.
- Ambivalence entre les objectifs du CODEC de réduire les tonnages et des actions nouvelles pour valoriser au mieux les déchets des entreprises qui ajoute des DMA aux performances de la collectivité.
- Avancement à l'aveugle dans la démarche, les valorisations possibles dépendront des quantités et des types de produits.

Recommandations éventuelles

- Penser à cibler un secteur en particulier.
- Bien évaluer les moyens humains en présence pour définir l'ambition de la démarche.
- Prendre le temps, du démarrage jusqu'à l'émergence de nouvelles filières/mutualisations entre entreprises.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | RECYCLAGE DES DECHETS | ENTREPRISE | EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Dernière actualisation

Avril 2020

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-
Franche-Comté